

Modification de la loi sur les installations électriques

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur la modification de la loi sur les installations électriques pour une accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques.

Nous approuvons cette modification et nous nous rallions à la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et de la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

En vous remerciant de nous avoir consulté et de bien vouloir prendre en considération notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 septembre 2024.

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND